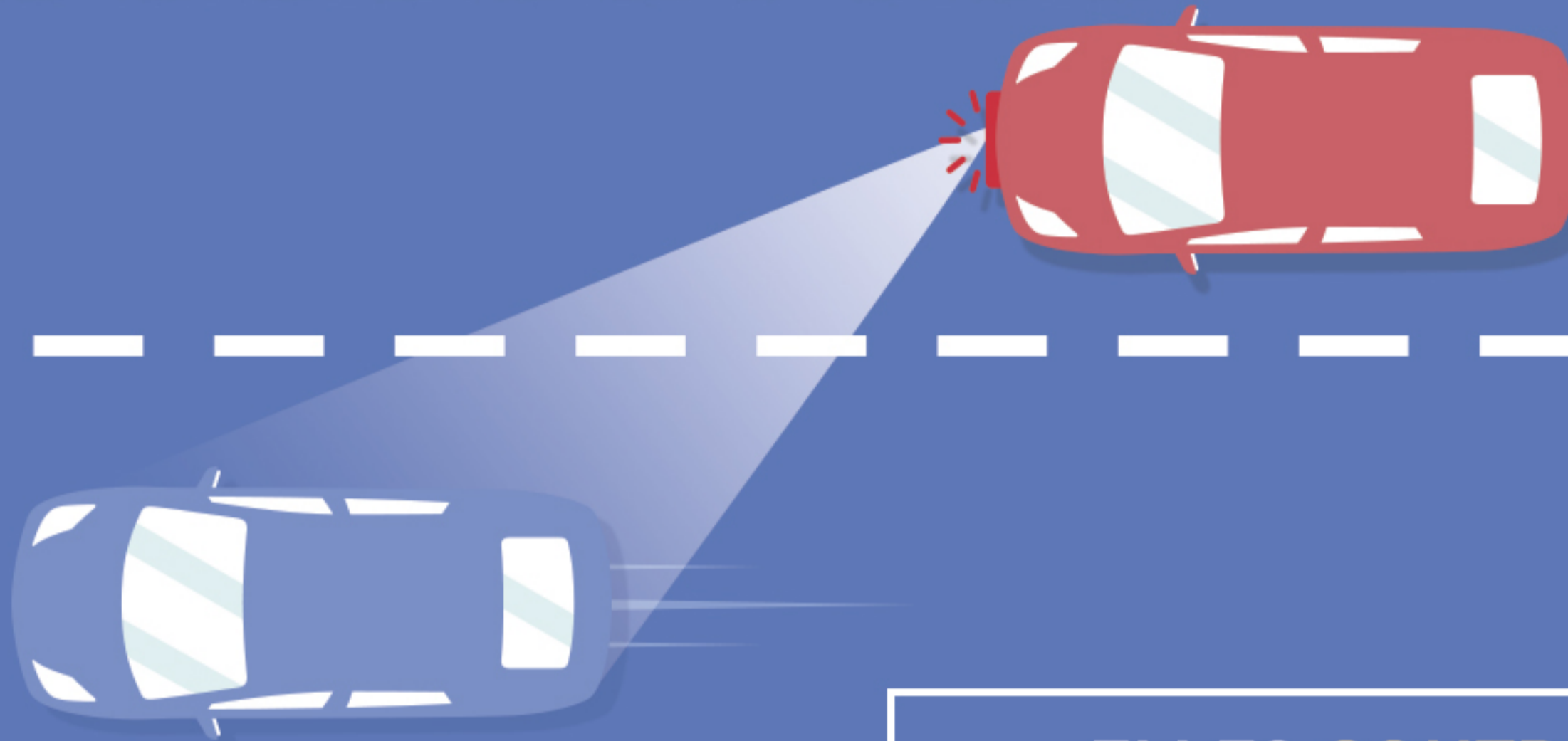


LA VOITURE-RADAR

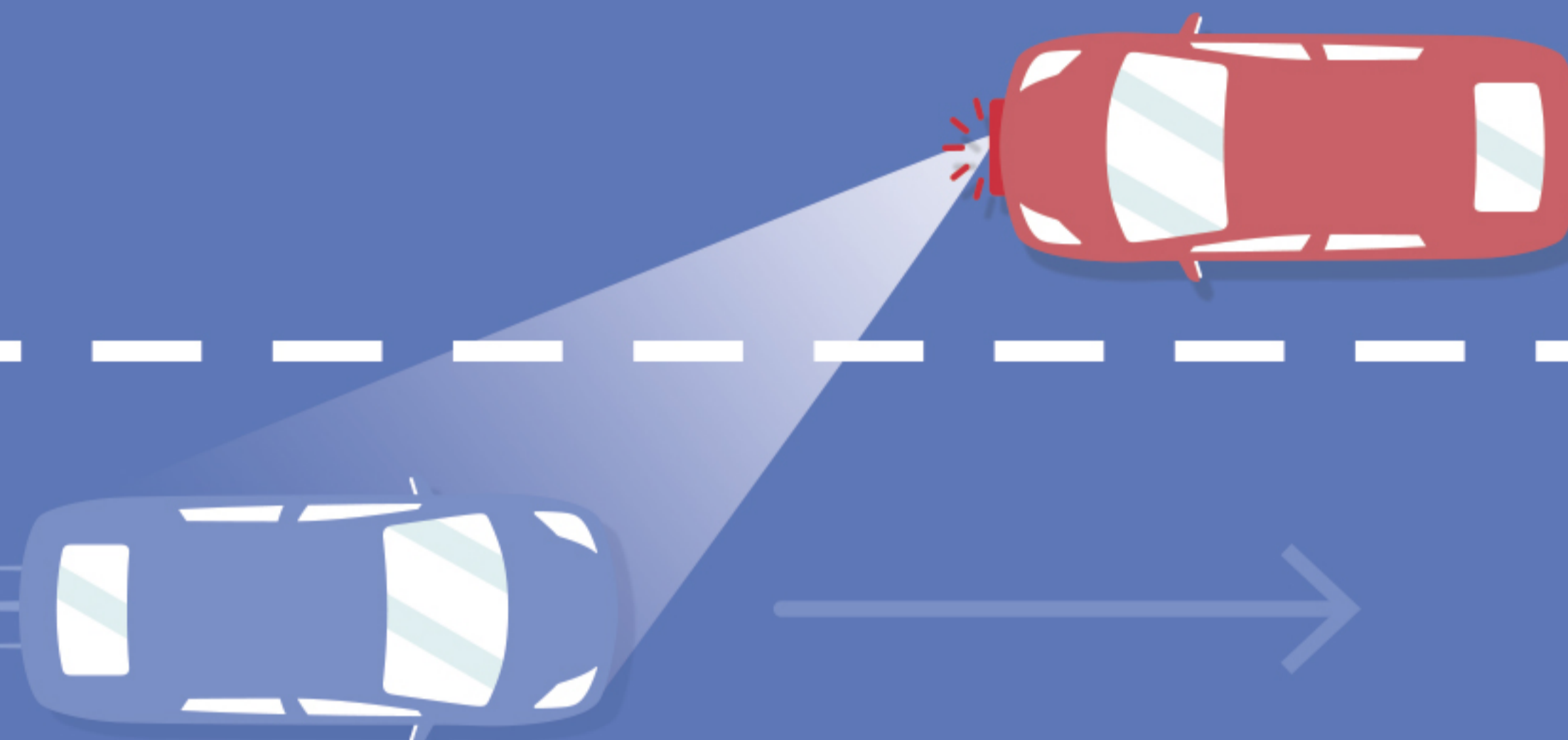
POUR LUTTER CONTRE LES EXCÈS DE VITESSE

LES VOITURES-RADAR SONT
DES VÉHICULES BANALISÉS
PORTEURS D'UN RADAR EMBARQUÉ



VOITURE-RADAR

ELLES CONTRÔLENT EN ROULANT
LA VITESSE DES VÉHICULES
QUI LES DOUBLENT OU QUI LES CROISENT

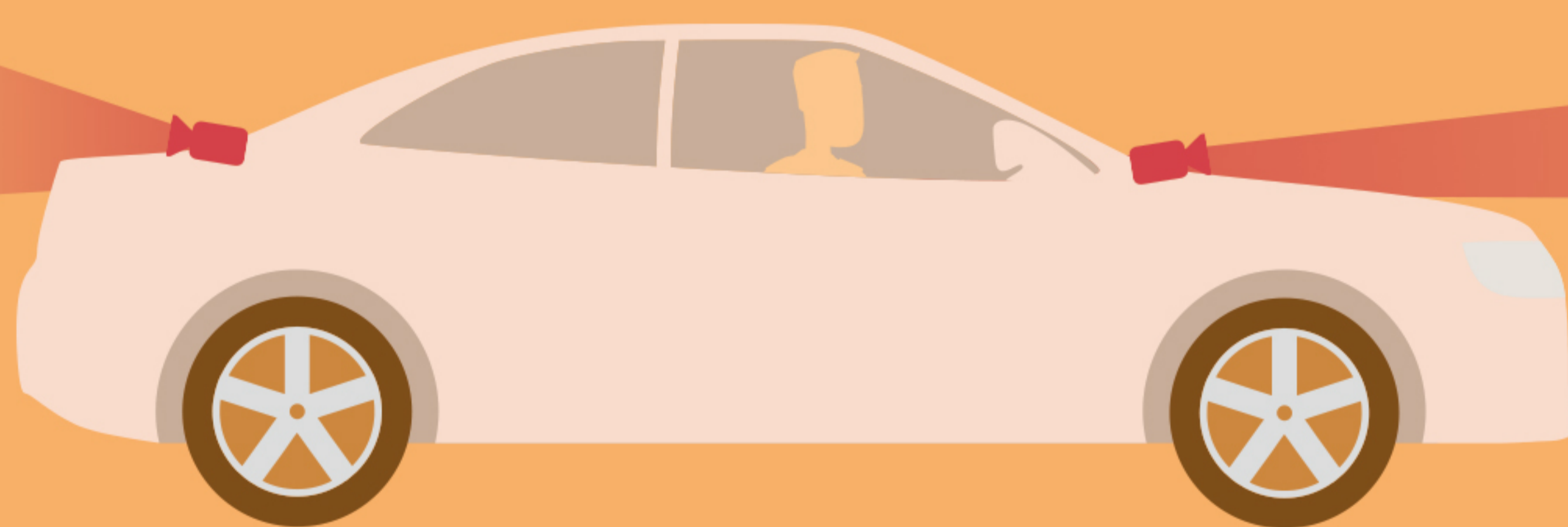


VOITURE-RADAR

UN SYSTÈME DE CONTRÔLE AUTOMATISÉ SANS INTERVENTION HUMAINE

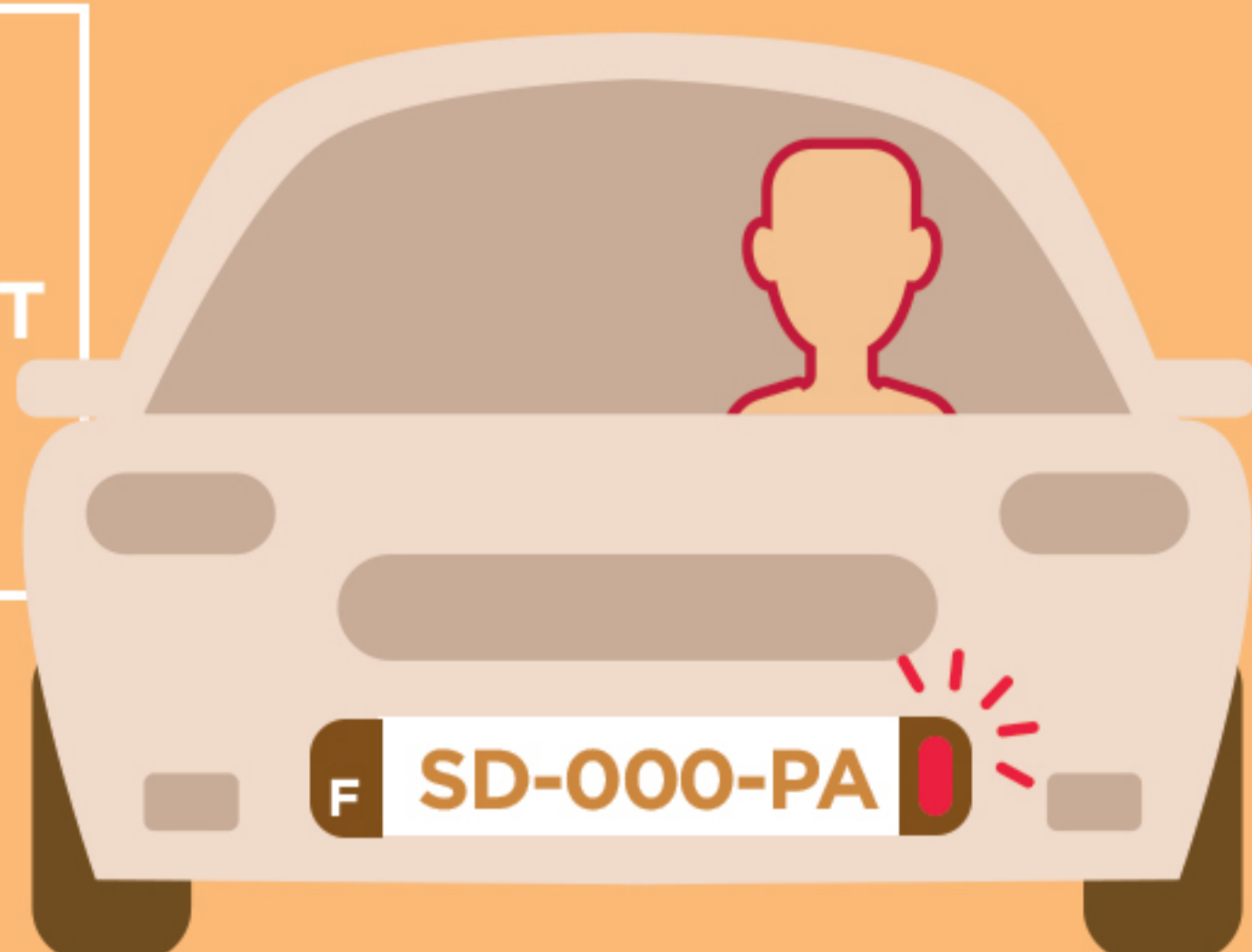


LE RÉGLAGE DE LA VITESSE À CONTRÔLER PAR LA VOITURE-RADAR
SE FAIT AUTOMATIQUEMENT EN SITUANT LE VÉHICULE À CHAQUE
INSTANT SUR LE RÉSEAU ROUTIER GRÂCE À UN GPS



DE PLUS, DES CAMÉRAS SITUÉES À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE LISENT LES PANNEAUX
DE LIMITATION DE VITESSE POUR CONFIRMER QUE LA VITESSE À CONTRÔLER EST CORRECTE

LE RADAR INTÉGRÉ
DANS LA PLAQUE
D'IMMATICULATION ÉMET
UN FLASH INFRAROUGE
INVISIBLE À L'ŒIL NU



AUCUN SIGNAL N'AVERTIT LE CONDUCTEUR
QU'UN VÉHICULE A ÉTÉ FLASHÉ



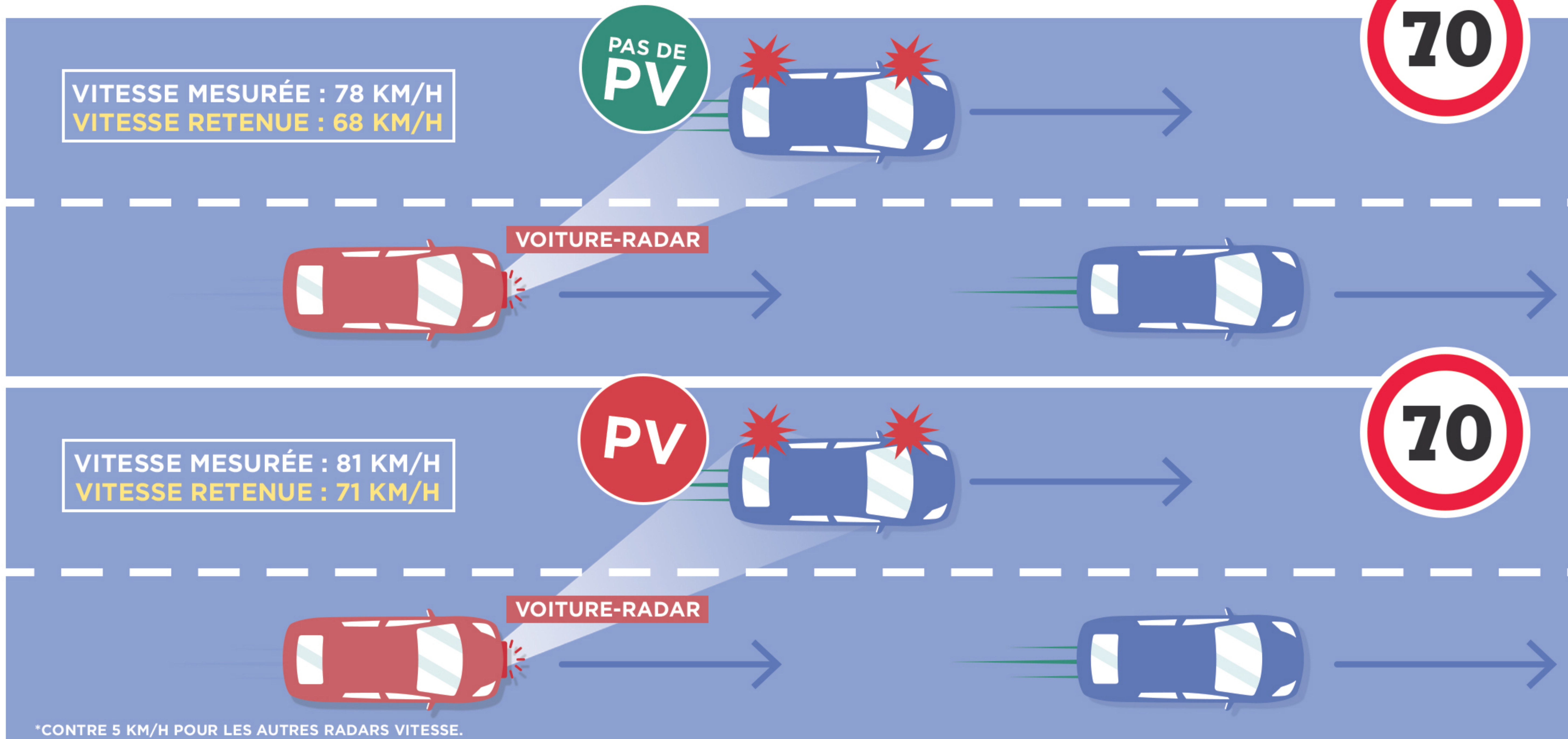
SEUL À BORD,
LE CONDUCTEUR SUIT UN
PARCOURS PROGRAMMÉ EN
FONCTION DES ITINÉRAIRES
LES PLUS ACCIDENTOGÈNES
SUR UNE TABLETTE ÉQUIPÉE
D'UN GPS

LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA VITESSE RETENUE

LES MARGES TECHNIQUES APPLIQUÉES AU MATÉRIEL DE MESURE DE LA VITESSE « EN DÉPLACEMENT » SONT DOUBLÉES PAR RAPPORT AUX RADARS FIXES

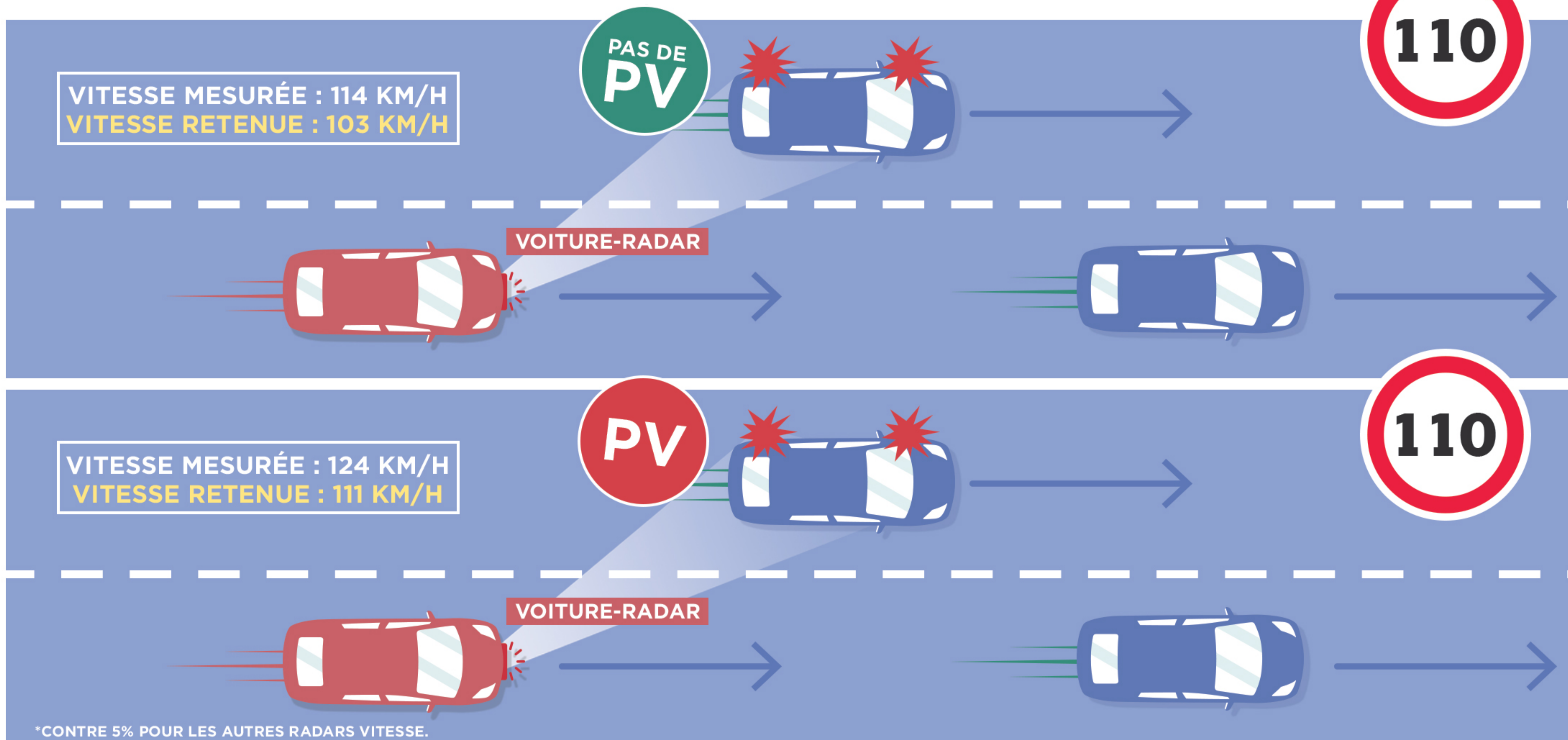
À MOINS DE 100 KM/H MARGE TECHNIQUE DE 10 KM/H

LA RÈGLE : VITESSE MESURÉE - 10 KM/H = VITESSE RETENUE*



À PLUS DE 100 KM/H MARGE TECHNIQUE DE 10%

LA RÈGLE : VITESSE MESURÉE - 10% = VITESSE RETENUE*



EXEMPLES

À - DE 100 KM/H			À + DE 100 KM/H		
VITESSE LIMITE	VITESSE MESURÉE	VITESSE RETENUE ET SANCTIONNÉE	VITESSE LIMITE	VITESSE MESURÉE	VITESSE RETENUE ET SANCTIONNÉE
50 KM/H	61 KM/H	51 KM/H	90 KM/H	102 KM/H	91 KM/H
70 KM/H	81 KM/H	71 KM/H	110 KM/H	124 KM/H	111 KM/H
80 KM/H	91 KM/H	81 KM/H	130 KM/H	146 KM/H	131 KM/H